

Bourse aux espoirs sportifs

○ **Objectifs :**

Dans la perspective des JO 2024 de Paris, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite :

- Soutenir et valoriser les collégiens dont le potentiel sportif a été détecté et reconnu
- Contribuer aux frais d'entraînement, de scolarité, de déplacement...
- Créer une dynamique d'équipe « Elsäss Sport Cie »

○ **Bénéficiaires :**

Collégiens scolarisés dans un collège public ou privé alsacien

○ **Conditions d'éligibilité :**

- Domiciliés en Alsace ;
- Licenciés dans un club sportif alsacien pour l'année sportive en cours ;
- Inscrits sur la liste officielle « espoirs » du Ministère chargé des Sports au 01 janvier de l'année N.

○ **Montant de l'aide :**

700 € par an.

○ **Modalités :**

L'instruction de cette aide est faite dans le cadre d'une campagne annuelle. Le service des sports de la Collectivité européenne d'Alsace exploite des données extraites de la liste ministérielle des sportifs de haut niveau afin d'identifier les sportifs alsaciens potentiellement éligibles et adressent ainsi une communication ciblée (accompagnée d'un dossier demande à compléter) aux adresses mails référencées par le Ministère des Sports. Il appartient ensuite, dans une démarche volontariste des destinataires, de déposer une demande officielle auprès de la Collectivité.

Les demandes de subvention doivent être accompagnées de tous les justificatifs utiles permettant de vérifier le respect des conditions d'éligibilité (précisées ci-dessus et mentionnées dans le formulaire de demande mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace). Elles seront instruites au fur et à mesure de leur réception par les services de la Collectivité européenne d'Alsace. L'octroi des subventions se fera par délibération de la Commission permanente. Aucune subvention ne sera allouée au-delà du montant disponible tel qu'inscrit au budget de la Collectivité.

○ **Engagement du bénéficiaire :**

L'athlète soutenu s'engage à faire apparaître le logo de la Collectivité européenne d'Alsace sur son équipement sportif, dans la mesure du possible, ou sur tout autre support (ex : réseaux sociaux, site internet etc.) dont il aurait, dans son activité compétitive, la maîtrise.

La Collectivité européenne d'Alsace pourra inviter l'athlète à participer à diverses opérations en lien avec la promotion du sport telles Paris 2024 (Journée Olympique et Paralympique, Semaine Olympique et Paralympique, relais de la Flamme, etc.) ou en faveur de l'engagement citoyen.

○ **Evaluation :**

Dans le cadre de l'évaluation de ses politiques publiques la Collectivité européenne d'Alsace pourra demander aux bénéficiaires la transmission d'indicateurs tels que les résultats sportifs, la réussite au brevet etc.